

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 47 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
	Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
	Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 22-190409-FIN-

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE ET OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS
(SMGOAO) - PROROGATION DE L'AVANCE DE TRESORERIE

Mme BALLIHAUT rappelle que notre collectivité avait consenti une avance de trésorerie de 20 000 € pour le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe et Ossau, à sa création, depuis 2012.

Le SMGOAO rencontrant toujours des difficultés de trésorerie en raison de retards dans le versement des subventions provenant des partenaires institutionnels, il n'a pas encore été en mesure de rembourser cette avance en 2018.

Cependant, eu égard à l'instauration de la taxe GEMAPI pour 2019, le SMGOAO sera assurément en mesure de rembourser cette avance dans l'année, une fois que le produit de la taxe lui aura été versé.

Il vous est donc proposé de proroger cette aide jusqu'au 31 décembre 2019.

Ces éléments seraient traduits dans une convention liant la CCHB au SMGOAO.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PROROGE** l'avance de trésorerie accordée au Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe et Ossau et de leurs affluents jusqu'au 31 décembre 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le 15.04.2019

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019